






## Index égalités Femmes/Hommes

L'affichage de l'index relatif à l'égalité professionnelle est désormais obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Construit autour de 5 indicateurs et calculé sur un total de 100 points, l'Index évalue les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

### Nos résultats

La Fondation Cémavie obtient au 31/12/2023 le résultat de **63/100**, qui se traduit au travers des 5 indicateurs suivants :

-  L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables : 38/40.
-  L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : non calculable, eu égard à l'application strict de la CCN 51.
-  L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes : 15/15.
-  Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité : non calculable, eu égard à l'application strict de la CCN 51.
-  La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations : 10/10.

L'indicateur n'est pas calculable car le résultat n'a pas atteint le niveau minimum de 75 points.